

PROGRAMME POUR L'APPRENTISSAGE MUTUEL:

SÉMINAIRE DE L'AUTOMNE 2010

Démarcation entre le travail indépendant et l'emploi précaire, les contrats informels, le travail non déclaré

Séminaire thématique « Promouvoir l'entrepreneuriat et le travail indépendant à travers l'Europe », 8–9 novembre 2010, Bruxelles

Une communication d'Antonella Baldassarini, Institut national italien de la statistique
en collaboration avec GHK et CERGE-EI

Date: 8/10/2010



Ce document bénéficie d'un soutien au titre de PROGRESS, le Programme Communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013) de l'UE. Ce programme est géré par la Direction générale Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne. Il a été créé en vue de financer la mise en œuvre des objectifs de l'Union européenne dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales, tels que les fixe l'Agenda social, et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la Stratégie de Lisbonne en la matière.

Le programme septennal cible tous les intervenants pouvant contribuer à l'élaboration d'une législation et de politiques de l'emploi et sociales appropriées et efficaces à travers l'UE-27, l'AELE-EEE et les pays candidats et pré-candidats à l'UE.

La mission de PROGRESS est de consolider la contribution de l'UE en soutenant les engagements et les efforts faits par les Etats membres pour créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et renforcer la cohésion de la société. A ces fins, le rôle de PROGRESS sera de:

- *fournir des analyses et des conseils sur les domaines politiques couverts par PROGRESS;*
- *assurer le suivi et préparer des rapports sur la mise en œuvre de la législation et des politiques dans les domaines couverts par PROGRESS;*
- *promouvoir le transfert des politiques, l'apprentissage mutuel et l'entraide entre les Etats membres en ce qui concerne les objectifs et les priorités de l'UE;*
- *relayer les points de vue des parties prenantes et de l'ensemble de la société.*

Pour plus de précisions, consulter:

http://ec.europa.eu/emploi_social/progress/index_en.htm

Les informations contenues dans ce document ne reflètent pas nécessairement la position ou les points de vue de la Commission européenne.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1. RÉSUMÉ..... | 4 |
| 2. INTRODUCTION | 5 |
| 3. LE TRAVAIL INDÉPENDANT EST-IL UN MOTEUR DE LA CRÉATION D'EMPLOIS?..... | 5 |
| 4. L'HÉTÉROGÉNÉITE DE L'EMPLOI INDÉPENDANT..... | 8 |
| 5. LE TRAVAIL INDÉPENDANT EST-IL DE PLUS EN PLUS PRÉCAIRE? | 9 |
| 6. QUELLE EST LA PART DU TRAVAIL NON DÉCLARÉ DANS L'EMPLOI INDÉPENDANT? .. | 10 |
| 7. LE TRAVAIL INDÉPENDANT: UNE OPPORTUNITÉ OU UN PIÈGE? | 12 |
| 8. CONCLUSIONS | 13 |
| 9. RÉFÉRENCES | 15 |

1. RÉSUMÉ

La crise économique et financière et son impact sur le fonctionnement du pacte de stabilité de l'Union européenne influent sur l'agenda des débats de l'UE. Simultanément, du fait de l'augmentation significative du chômage, la question des performances du marché du travail et de la création d'emplois est devenue une priorité de chaque Etat membre et de l'Union européenne¹.

Le travail indépendant joue un rôle essentiel dans le marché du travail de l'UE comme dans le reste de l'économie mondiale. Tant le travail indépendant que les entrepreneurs jouent un rôle essentiel en termes de création d'emplois dans le secteur non agricole dans les pays développés, mais plusieurs facteurs ont contribué à faire évoluer la composition du travail indépendant et à accroître les formes marginales de relations de travail.

Plusieurs questions importantes apparaissent. Comment ont évolué les travailleurs indépendants au cours de la dernière décennie? Le travail indépendant a-t-il contribué à la réduction du chômage ou a-t-il généré une augmentation du travail non déclaré et des emplois précaires? Le travail indépendant est-il une opportunité ou un piège? Quels sont les moyens les plus efficaces d'engendrer un entrepreneuriat qui serait un moteur de la création d'emplois et de la stabilité dans les prochaines années?

Cet article décrit le contexte du travail indépendant dans l'UE en analysant et en comparant les données fournies par les institutions nationales et internationales, ainsi que les résultats des études de faisabilité réalisées par l'UE sur les aspects essentiels du marché du travail.

Les principaux points émergents de l'analyse sont les suivants:

- La croissance du travail indépendant au cours de la dernière décennie a été stimulée par de nombreux facteurs liés à l'offre, et la demande, de main-d'œuvre.
- Les liens entre les motivations de l'offre et la demande ont contribué à faire du travail indépendant une des principales formes d'emploi atypique.
- Pour de nombreux individus (l'offre), le travail indépendant a représenté la seule opportunité d'emploi ces dernières décennies.
- Les entreprises (la demande) ont davantage recours qu'auparavant au travail indépendant comme moyen de réduire les coûts du travail et d'accroître la flexibilité de la main-d'œuvre.
- L'augmentation de l'emploi à temps partiel et du faux travail indépendant a contribué au développement de l'emploi précaire.
- Les entrepreneurs et les travailleurs indépendants ont tiré des avantages fiscaux en opérant dans l'économie souterraine.
- La politique du marché du travail devrait, à court et moyen terme, promouvoir la qualité de l'emploi et la flexicurité en tant que moteurs importants de la croissance économique et sociale durable.
- La crise économique et la mondialisation doivent être considérées comme une opportunité de mettre en œuvre des mesures politiques significatives en faveur de l'investissement dans le capital humain.

¹ Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Istat.

2. INTRODUCTION

Cet article examine l'ampleur du travail indépendant dans l'UE et les caractéristiques qu'il a acquises au cours des dernières années. Les données confirment que le travail indépendant est un puissant moteur de l'entrepreneuriat à travers l'UE et que sa contribution à la création d'emplois est significative.

La crise économique a interrompu une période de croissance économique et d'opportunités d'emploi tant pour les travailleurs indépendants que pour les salariés. En particulier, les difficultés d'accès au crédit et les problèmes de liquidité ont engendré une hausse du chômage parmi les travailleurs qui exerçaient une activité indépendante. Ces deux dernières années, la production souterraine a été considérée par de nombreux actifs comme le seul moyen de survivre. L'utilisation abusive de contrats de faux travailleurs indépendants par les entreprises, en vue d'échapper aux cotisations sociales, a donc augmenté.

De nos jours, les emplois indépendants recouvrent des réalités très différentes en termes de salaire, d'heures travaillées, de couverture sociale et de réglementation fiscale. Tous ces facteurs mettent en évidence les disparités dans la qualité de l'emploi indépendant, en particulier dans les pays de l'UE où le nombre de travailleurs indépendants et de petites entreprises est élevé.

L'objectif de cet article est de fournir des données et une analyse portant sur les limites entre le travail indépendant et l'emploi précaire, le travail non déclaré et les contrats informels, en vue de comprendre dans quelle mesure le travail indépendant peut aider à surmonter les crises et de promouvoir une stratégie durable et innovante pour la création d'emplois.

3. LE TRAVAIL INDÉPENDANT EST-IL UN MOTEUR DE LA CRÉATION D'EMPLOIS?

En 2009, les travailleurs indépendants (sans compter les travailleurs familiaux) étaient près de 32,5 millions dans l'UE, soit 15 % de tous les travailleurs. Leur part est plus importante lorsqu'on exclut la fonction publique des chiffres de l'emploi total.

Il existe des concentrations de travail indépendant dans les services et dans l'agriculture en raison des niveaux élevés d'indépendants dans les pays du sud de l'Europe et en Pologne. La proportion de travailleurs indépendants dans les services non agricoles est de 12,8 %.

Le travail indépendant est perçu, aujourd'hui plus que jamais, comme un moteur potentiel de la création d'emplois. Il génère également de nombreux emplois dépendants étant donné que près d'un tiers des travailleurs indépendants emploient d'autres travailleurs et il représente lui-même une part importante de l'emploi total.

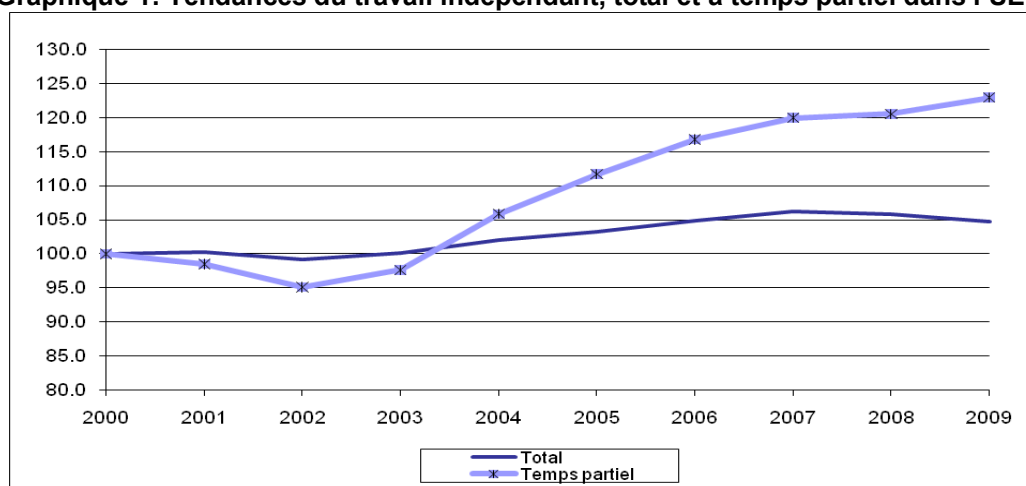
Les changements économiques et sociaux récents ont contribué à l'augmentation de la proportion de travailleurs indépendants sur le marché du travail. Les facteurs de cette progression comprennent l'expansion du secteur des services, l'augmentation de la participation féminine au marché du travail, les changements dans les lieux traditionnels de travail et dans l'organisation du travail. Le travail indépendant a augmenté de 4,8 % depuis 2000.

Tous les changements énumérés ci-dessus ont non seulement contribué à la résurgence du travail indépendant, mais aussi transformé ses caractéristiques.

La redistribution entre employeurs et travailleurs indépendants a évolué. La part des employeurs est de près de 4,5 % dans l'UE et atteint 8,4 % en Grèce et 6,7 % en Italie. Les travailleurs indépendants sont 19,4 % en Roumanie tandis que leur proportion, parmi les employeurs, est de 1,4 %; au Luxembourg la proportion de travailleurs indépendants est de 5,2 % et ils représentent 2,8 % des employeurs.

La prévalence du travail à temps partiel parmi les travailleurs indépendants, en excluant les travailleurs familiaux, a fortement augmenté pendant cette période (année de référence 2000=100) (graphique 1). La tendance positive n'a pas été interrompue par les années de crise économique: en 2007-2008 le temps partiel a augmenté de 2,5 %.

Graphique 1: Tendances du travail indépendant, total et à temps partiel dans l'UE-27



Source: Enquête sur les forces de travail, base de données statistiques de l'Eurostat

En 2009, la proportion d'emplois à temps partiel était de 15,8 % de l'ensemble des travailleurs indépendants contre seulement 13,4 % en 2000.

La hausse rapide du travail indépendant à temps partiel ne signifie pas une plus faible stabilité de l'emploi comme le montre l'indicateur d'ancienneté dans l'emploi (tableau 1). L'ancienneté est mesurée par la durée pendant laquelle le travailleur occupe son emploi actuel ou travaille pour son employeur actuel, faisant ainsi référence aux épisodes continus d'emploi plutôt qu'à des épisodes complets d'emploi. Néanmoins, l'ancienneté est très sensible aux variations cycliques et démographiques étant donné que les nouveaux emplois créés et les jeunes entrants dans le marché du travail affectent toujours le nombre des emplois de courte durée. Les données montrent qu'en 2009 l'ancienneté est principalement concentrée dans l'intervalle autour de 10 ans et plus et qu'aucune tendance apparente ne se dessine dans la stabilité de l'emploi depuis 2003 dans tous les pays de l'UE.

En 2009, 44,5 % des travailleurs indépendants avaient un niveau intermédiaire d'éducation et 27,5 % un niveau supérieur. La crise a eu un impact important sur les moins qualifiés (régression de 547 300 de leur nombre depuis 2008), tandis qu'une tendance positive a été enregistrée parmi les travailleurs ayant des qualifications intermédiaires (en hausse de près de 19 000) et les plus qualifiés (hausse de 204 000).

Des tendances divergentes caractérisent les travailleurs indépendants peu, moyennement et hautement qualifiés parmi les moins de 40 ans à l'échelle de l'UE: le nombre des indépendants peu qualifiés a diminué (de 74 000 entre 2005 et 2007, puis plus rapidement de 367 000 entre 2007 et 2009). Le nombre de ceux qui ont des qualifications intermédiaires a également chuté (de 60 400 entre 2005 et 2007 puis, là encore, plus fortement de 341 200 entre 2007 et 2009). En revanche, le nombre de travailleurs

indépendants a augmenté de 223 000 entre 2005 et 2007 puis de 31 600 entre 2007 et 2009.

Les taux de travailleurs indépendants parmi les moins de 40 ans sont de loin les plus élevés en Grèce et en Italie (respectivement 21,1 % et 19,5 % de tous les travailleurs âgés de moins de 40 ans) et les plus faibles au Danemark et au Luxembourg (respectivement 5,2 % et 4,8 %). Parmi les indépendants de moins de 40 ans, les travailleurs peu qualifiés sont majoritaires au Portugal, en Roumanie, en Espagne, en Grèce et en Italie et sont minoritaires en Hongrie et en République tchèque.

Pendant la crise économique, les chiffres indiquent un déclin du nombre de travailleurs indépendants âgés de moins de 40 ans et ayant un niveau de qualifications faible (recul de 221 000) ou moyen (recul de 149 000). Néanmoins, les moins de 40 ans hautement qualifiés constituent une proportion croissante des travailleurs indépendants, en dépit d'une régression de 33 000 de leur nombre qui est due à la crise.

Certains chercheurs ont souligné que les fluctuations économiques affectent la rotation de personnel et l'instabilité des salaires des travailleurs de manière différente, en fonction du niveau de qualification des travailleurs. Ceux qui sont peu qualifiés et ont peu d'ancienneté sont souvent affectés par les processus d'ajustement des coûts introduits pour faire face à la concurrence étrangère: probabilité de perte involontaire d'emploi et sensibilité accrue des salaires des travailleurs en place aux conditions du marché externe. Les travailleurs plus qualifiés ne semblent pas subir l'impact de coûts d'ajustement importants.

Il est crucial pour l'UE d'améliorer les niveaux d'éducation et de favoriser tout au long de la vie l'acquisition des qualifications et compétences requises, notamment pour les travailleurs peu qualifiés. Ce qui souligne la nécessité d'améliorer la compétitivité et l'employabilité dans un futur proche.

Tableau 1: Ancienneté dans le travail indépendant – Années 2003 et 2009

| Countries | | <1 mois | 1 à <6 mois | 6 à <12 mois | 1 à <3 ans | 3 à <5 ans | 5 à <10 ans | 10 ans et plus | Total déclaré |
|--------------|------|---------|-------------|--------------|------------|------------|-------------|----------------|---------------|
| Autriche | 2009 | 0.05 | 0.29 | 0.68 | 1.56 | 4.08 | 7.58 | 23.46 | 15.04 |
| | 2003 | 0.04 | 0.26 | 0.68 | 1.63 | 4.12 | 7.48 | 22.28 | 15.12 |
| Belgique | 2009 | 0.03 | 0.30 | 0.68 | 1.59 | 4.40 | 7.90 | 23.30 | 15.45 |
| | 2003 | 0.05 | 0.28 | 0.68 | 1.71 | 4.40 | 7.95 | 22.76 | 15.52 |
| Rép. Tchèque | 2009 | 0.04 | 0.29 | 0.71 | 1.72 | 4.39 | 7.88 | 16.05 | 10.93 |
| | 2003 | 0.04 | 0.27 | 0.71 | 1.75 | 4.41 | 7.91 | 13.22 | 8.49 |
| Danemark | 2009 | 0.05 | 0.31 | 0.68 | 1.61 | 4.24 | 7.73 | 22.82 | 12.59 |
| | 2003 | 0.04 | 0.33 | 0.68 | 1.70 | 4.37 | 7.72 | 22.95 | 14.60 |
| Finlande | 2009 | 0.03 | 0.31 | 0.72 | 1.63 | 4.42 | 7.72 | 22.65 | 14.26 |
| | 2003 | 0.04 | 0.29 | 0.68 | 1.62 | 4.36 | 7.95 | 22.04 | 14.51 |
| France | 2009 | 0.03 | 0.30 | 0.70 | 1.51 | 4.14 | 7.51 | 21.47 | 12.55 |
| | 2003 | 0.02 | 0.29 | 0.71 | 1.52 | 4.10 | 7.54 | 21.41 | 13.75 |
| Allemagne | 2009 | 0.04 | 0.29 | 0.70 | 1.66 | 4.40 | 7.75 | 21.29 | 13.07 |
| | 2003 | 0.05 | 0.29 | 0.71 | 1.65 | 4.37 | 7.72 | 21.28 | 12.75 |
| Hongrie | 2009 | 0.06 | 0.30 | 0.73 | 1.81 | 4.50 | 8.06 | 17.82 | 11.58 |
| | 2003 | 0.07 | 0.29 | 0.71 | 1.72 | 4.44 | 7.85 | 16.43 | 9.64 |
| Irlande | 2009 | 0.03 | 0.29 | 0.72 | 1.66 | 4.40 | 7.85 | 25.21 | 15.98 |
| | 2003 | 0.05 | 0.27 | 0.71 | 1.60 | 4.42 | 7.54 | 24.92 | 16.33 |
| Italie | 2009 | 0.04 | 0.30 | 0.69 | 1.71 | 4.43 | 7.91 | 23.12 | 14.99 |
| | 2003 | 0.04 | 0.26 | 0.72 | 1.60 | 4.41 | 7.71 | 22.55 | 14.90 |
| Luxembourg | 2009 | 0.06 | 0.33 | 0.60 | 1.72 | 4.23 | 7.92 | 22.05 | 14.12 |
| | 2003 | 0.05 | 0.30 | 0.53 | 1.82 | 4.42 | 7.73 | 22.77 | 14.78 |

| | | | | | | | | | |
|-------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|
| Pays-Bas | 2009 | 0.01 | 0.30 | 0.72 | 1.65 | 4.35 | 7.83 | 23.38 | 14.42 |
| | 2003 | 0.02 | 0.30 | 0.68 | 1.69 | 4.39 | 7.71 | 22.85 | 14.30 |
| Pologne | 2009 | 0.05 | 0.29 | 0.72 | 1.62 | 4.37 | 7.90 | 23.94 | 15.98 |
| | 2003 | 0.05 | 0.27 | 0.73 | 1.65 | 4.36 | 7.73 | 24.58 | 16.06 |
| Portugal | 2009 | 0.04 | 0.31 | 0.71 | 1.70 | 4.38 | 7.99 | 28.58 | 19.67 |
| | 2003 | 0.05 | 0.29 | 0.69 | 1.66 | 4.40 | 7.69 | 26.51 | 18.17 |
| Espagne | 2009 | 0.04 | 0.29 | 0.71 | 1.65 | 4.36 | 7.70 | 22.43 | 13.89 |
| | 2003 | 0.05 | 0.28 | 0.68 | 1.70 | 4.37 | 7.70 | 22.14 | 13.96 |
| Suède | 2009 | 0.04 | 0.30 | 0.71 | 1.68 | 4.36 | 7.81 | 22.55 | 12.81 |
| | 2003 | 0.05 | 0.29 | 0.68 | 1.67 | 4.36 | 7.76 | 22.64 | 13.93 |
| Royaume-Uni | 2009 | 0.04 | 0.29 | 0.69 | 1.65 | 4.40 | 7.66 | 22.92 | 12.31 |
| | 2003 | 0.05 | 0.28 | 0.70 | 1.58 | 4.35 | 7.61 | 21.66 | 12.33 |

Source: Données statistiques de l'OCDE.

4. L'HÉTÉROGÉNÉITE DE L'EMPLOI INDÉPENDANT

Le travail indépendant a acquis un niveau d'hétérogénéité plus marqué ces dernières décennies et est en conséquence désormais considéré comme une forme classique d'emploi atypique. Les principales catégories de travailleurs indépendants sont: a) les professions libérales (les entrepreneurs); b) les travailleurs installés à leur compte; et c) les travailleurs familiaux. Néanmoins, les personnes impliquées et leurs motivations sont plus variées.

Il est possible d'identifier quelques types de travailleurs indépendants induits par la demande, et notamment:

1. les réfugiés économiques, incapables de trouver un emploi permanent, qui voient dans le travail indépendant un moyen de survivre;
2. les sous-traitants dépendants qui travaillent principalement pour un seul employeur, et qui doivent accepter ce statut car l'employeur veut éviter de payer les charges sur les salaires.

Un nombre important d'employés, notamment parmi les travailleurs à temps partiel, cumulent plusieurs emplois, ce qui explique le chevauchement considérable entre ce type d'employés et d'autres formes d'emplois atypiques, telles que le travail intérimaire et le travail indépendant. L'existence de travailleurs cumulant plusieurs emplois signifie que les statistiques officielles relatives au travail indépendant pourraient être sous-estimées si elles ne tiennent pas compte des personnes cumulant plusieurs emplois.

Un autre type de travailleurs indépendants est constitué par les télétravailleurs ou les travailleurs à domicile, une forme d'emploi qui semble ne progresser que pour des considérations familiales ou des raisons culturelles.

Néanmoins, au cours de la dernière décennie, le nombre des travailleurs indépendants a également augmenté en raison de motivations liées à l'offre. Un certain nombre de nouveaux travailleurs indépendants sont des sous-traitants indépendants, par choix personnel, qui utilisent les nouvelles technologies et notamment de la technologie de l'information pour accroître leur flexibilité professionnelle et en tirer divers avantages économiques, fiscaux ou autres. Alors qu'autrefois les activités entrepreneuriales étaient principalement des activités commerciales, les mutations de la structure de productivité vers les services et l'établissement d'organisations à but non lucratif dispensant des services aux ménages ont offert de bonnes opportunités d'accroître la proportion d'entrepreneurs sur le marché du travail.

La question à laquelle il est difficile de répondre est combien de nouveaux travailleurs indépendants sont motivés par des facteurs liés à la demande et combien par des facteurs liés à l'offre. Les statistiques officielles ne fournissent généralement pas de données sur le travail indépendant établissant ce type de distinction et, surtout, pas d'informations détaillées sur les revenus du travail indépendant. Pour que les décideurs politiques et les parties prenantes puissent disposer de données plus pertinentes, il faudra organiser de nouvelles enquêtes sur ce thème.

5. LE TRAVAIL INDÉPENDANT EST-IL DE PLUS EN PLUS PRÉCAIRE?

La segmentation accrue du travail indépendant a généré des débats sur la mesure dans laquelle le travailleur indépendant est vulnérable. Il est de plus en plus souvent reconnu que certaines catégories spécifiques de travailleurs indépendants sont particulièrement vulnérables à un risque de faible rémunération et de perte d'emploi résultant de la tendance croissante au travail flexible, appelé également travail subordonné, précaire ou atypique.

Selon l'OIT, le degré de vulnérabilité peut se mesurer par le degré d'informalisation des marchés du travail. Un indicateur du phénomène est défini comme la proportion de travailleurs installés à leur compte et de parents aidants dans l'emploi total.

Le rapport annuel de l'OIT « Tendances mondiales de l'emploi 2010 » explique que le nombre des travailleurs ayant un emploi vulnérable à travers le monde pourrait avoir augmenté de plus de 100 millions en 2009, entraînant une augmentation de la pauvreté mondiale. L'impact a varié selon les pays en fonction, entre autres facteurs, de la structure de l'économie nationale, du niveau d'intégration des marchés mondiaux, des réglementations du marché du travail et de la protection sociale.

Les données révèlent qu'un fort pourcentage des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux, notamment parmi les femmes, se retrouve souvent dans une situation d'emploi précaire se caractérisant par de bas revenus, un manque de protection sociale, une faible productivité et des conditions de travail difficiles.

Dans les économies développées disposant d'un système de protection sociale efficace, les travailleurs qui perdent leur emploi peuvent s'inscrire au chômage, ce qui entraîne généralement une baisse globale de l'emploi total plutôt qu'une augmentation du nombre de travailleurs indépendants.

En 2009, le degré d'informalisation est évalué à 12 % des travailleurs familiaux et des travailleurs indépendants dans l'ensemble de l'emploi indépendant. Cette proportion atteint 31,4 % en Roumanie, 27,3 % en Grèce, 18,2 % en Italie et 5,3 % au Danemark.

Au cours de la dernière décennie, le travail vulnérable s'est particulièrement développé avec le vieillissement des forces de travail, ainsi que la tendance à une plus grande flexibilité dans l'emploi grâce notamment à des formes d'engagement qui permettent des changements rapides dans l'utilisation de la main-d'œuvre (travail temporaire, horaires variables, travail intérimaire et travail externalisé). De plus, étant donné la discrimination bien connue dont souffrent les travailleurs âgés en termes d'embauche et de licenciement, la précarisation de l'emploi des seniors pourrait intensifier leur vulnérabilité dans le contexte de la récession mondiale actuelle.

On ne peut lutter contre le travail vulnérable qu'en s'assurant de l'égalité d'accès à l'éducation, au crédit et aux dispositifs de protection sociale.

6. QUELLE EST LA PART DU TRAVAIL NON DÉCLARÉ DANS L'EMPLOI INDÉPENDANT?

Le terme travail non déclaré fait référence aux formes d'emploi qui échappent à la réglementation de l'emploi. Le concept inclut toutes les activités rémunérées qui sont légales par nature mais ne sont pas déclarées à l'administration fiscale et aux organismes de sécurité sociale.

La transformation du travail non déclaré en travail formel est un volet important de la politique de l'emploi de la Commission européenne. Le travail non déclaré risque de saper le financement des services sociaux, de réduire la couverture sociale des individus et d'affaiblir leurs perspectives sur le marché du travail et peut affecter les positions concurrentielles.

Quelques études nationales confirment qu'une partie importante de l'activité des travailleurs indépendants n'est pas déclarée au fisc du fait de la nature des accords avec le client, qui sont souvent informels, ou parce que l'activité est complètement cachée; dans certains cas l'irrégularité de ce type d'emploi est liée au fait qu'il s'agit essentiellement d'une activité subordonnée.

Une enquête Eurobaromètre de 2007 intitulée « Le travail non déclaré au sein de l'Union européenne » constitue la première tentative de quantification du travail non déclaré à l'échelle de l'UE. Selon l'enquête harmonisée, le travail non déclaré est un phénomène très répandu dans l'UE. Un citoyen de l'UE sur quatre serait impliqué d'une façon ou d'une autre dans le travail non déclaré, soit comme prestataire (du côté de l'offre), soit comme acheteur de biens ou de services non déclarés (du côté de la demande). Le phénomène est particulièrement fréquent dans les pays d'Europe du sud et de l'est.

Les catégories d'individus qui, selon les personnes ayant répondu à l'enquête, sont les plus impliqués dans le travail non déclaré (TND) sont les mêmes dans presque tous les pays: les chômeurs, les travailleurs indépendants et les immigrés en situation irrégulière. Le phénomène est particulièrement développé dans les secteurs de la construction et des services à la personne. Les catégories d'individus pratiquant le TND peuvent être classées comme suit: a) les individus exécutant du TND pour des particuliers (ex. ménage, garde des enfants, jardinage, petits travaux de réparation), qui peuvent être impliqués comme prestataire du service (côté de l'offre) ou comme acheteur (côté de la demande); b) les entreprises exécutant du TND pour des particuliers (ex. travaux de réparation ou d'entretien du logement réalisés par une entreprise sans présentation de facture), qui ne peuvent être impliqués que comme acheteurs (côté de la demande); c) les individus exécutant du TND pour des entreprises (ex. salaires de la main à la main, emplois non déclarés dans la restauration ou les récoltes) qui ne sont impliqués que comme prestataires; d) les entreprises exécutant du TND à la demande d'autres entreprises (ex. chaînes de sous-traitants dans la commercialisation des constructions).

L'enquête révèle que le niveau de participation au TND est globalement faible, 5 % seulement des Européens reconnaissant avoir eux-même effectué du TND au cours des 12 mois précédents, tandis que 11 % reconnaissent avoir acheté des biens ou des services impliquant un TND. On ne dispose d'aucunes données spécifiques sur le travail indépendant non déclaré.

En 2009, la Direction générale Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne a lancé une étude portant sur les méthodes indirectes de mesure du travail non déclaré dans l'UE. La finalité de l'étude était de passer en revue les méthodes indirectes et les sources administratives existant dans les 29 pays couverts et, à partir de leur examen, de proposer et de tester les options permettant d'obtenir une méthodologie d'évaluation de l'ampleur du travail non déclaré à l'échelle de l'UE. Le rapport sur cette étude a été publié par la Commission en 2010 (Le rapport final sur les méthodes

indirectes de mesure du travail non déclaré dans l'UE et en Croatie et en Turquie (2009) est accessible via la page <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=647&langId=en/>).

Toutes les données disponibles ont été collectées pour l'enquête, en utilisant généralement plusieurs approches pour les estimations. Il a été souligné que les données existantes concernant le travail non déclaré dans les 29 pays envisagés par cette étude sont à la fois riches et hétérogènes.

Parmi les principaux résultats de la recherche, il faut souligner les points suivants:

1. la quasi totalité des approches utilisent une définition de l'économie souterraine (incluant à la fois les activités légales et illégales) qui est trop large et conduit à des sur-estimations du TND;
2. les résultats obtenus en appliquant la méthode basée sur l'apport de travail (LIM, Labour Input Method) semble plus complète et plus cohérente avec les définitions internationales. Cette méthode permet d'évaluer directement le TND – tant en valeur absolue qu'en pourcentage de l'emploi total – et de ventiler les résultats en fonction de plusieurs dimensions socio-économiques et géographiques.

Le tableau 2 présente les données obtenues en appliquant la Labour Input Method, qui ne précisent pas le statut dans l'emploi, pour les pays où cette approche est utilisée.

Tableau 2: Estimations du TND à partir de la « Labour Input Method »

| Pays | Labour Input Method |
|-------------------------|---|
| Italie | 3 064 600 (moyenne 2000-2003) |
| Roumanie ⁽¹⁾ | 20,2 % (TND en pourcentage du PIB: 2006) |
| Espagne ⁽²⁾ | 1 338 300 (2002) |
| Turquie | 2 059 600 (moyenne 2000-2003) |

Notes: (1) Les données sont obtenues à l'aide de la méthode « Covered Wage Bill » (part des salaires bruts « couverte » par les cotisations aux dispositifs de protection sociale) et de l'utilisation du salaire moyen pour calculer les cotisations dues. (2) Le chiffre est obtenu en soustrayant le nombre « ajusté » de personnes affiliées à la sécurité sociale du nombre des employés donné par l'EFT.

L'ampleur du phénomène en Italie peut s'expliquer par les déséquilibres régionaux ou sectoriels et par la forte augmentation du nombre de petites et micro-entreprises. Un autre aspect à prendre en compte est le fait qu'en Italie, le travail indépendant est perçu comme une opportunité d'exercer divers emplois en n'en déclarant pas certains aux autorités fiscales; dans ce cas, les emplois des travailleurs indépendants sont considérés comme une opportunité de gagner un revenu complémentaire.

L'Institut national statistique d'Italie publie tous les ans des données détaillées sur le travail non déclaré, exprimées en équivalents plein temps (équivalents plein temps des emplois à temps partiel et des cumuls d'emplois) et par personne employée. En 2008, il évaluait à 645 000 le nombre des travailleurs indépendants non déclarés (9,2 % de l'ensemble des travailleurs indépendants), concentrés principalement dans les secteurs de l'agriculture (13 % du total) et des services (9,7 %). La part des travailleurs indépendants atteignait 48,1 % dans le secteur des transports et 53 % dans le secteur de l'éducation. La même année, le nombre des travailleurs indépendants non déclarés était estimé à 442 000; ce qui signifie que le travail indépendant mesuré en équivalents plein temps tient compte d'un volume significatif de travail non déclaré effectué par des travailleurs indépendants à temps partiel ou cumulant des emplois et par des employés pour lesquels c'est une activité secondaire.

La Labour Input Method, avec son fort potentiel de ventilation des données pertinentes, peut être très utile pour tenter de dresser un tableau plus détaillé du phénomène du TND. Généralement, les autres méthodes telles que les inspections visant à identifier les cas de non-paiement des cotisations ne permet pas de saisir la totalité du phénomène de l'économie non observée.

La Labour Input Method est notamment utile dans les pays où le nombre de petites et très petites unités de production est très élevé, i.e. où le nombre de travailleurs indépendants est particulièrement significatif et où il existe un recours relativement important aux travailleurs en free-lance et aux sous-traitants que les entreprises peuvent avoir des difficultés à recruter. La méthode est appliquée en vue d'évaluer le nombre des travailleurs indépendants non déclarés et le chiffre d'affaire non déclaré des entreprises ayant des employés non déclarés. Le montant total du chiffre d'affaire sous-déclaré est un indicateur intéressant de la participation à l'économie souterraine, même si son incidence varie selon les secteurs et les pays.

7. LE TRAVAIL INDÉPENDANT: UNE OPPORTUNITÉ OU UN PIÈGE?

Le travail indépendant peut offrir aux hommes, aux femmes et notamment aux jeunes une opportunité de trouver un emploi présentant un fort degré d'indépendance, en général dans le secteur des services. Les résultats de recherches transnationales et d'analyses nationales sur les économies hautement développées confirment que les formes classiques de travail indépendant, telles que l'artisanat spécialisé ou le commerce de détail, déclinent. Elles sont remplacées par du travail indépendant dans des métiers spécialisés ou non qualifiés.

Pour les professions libérales et les travailleurs à leur compte, les aspects « pièges » concernent le danger à accepter un statut de seconde classe sur le marché du travail en termes de rémunération (faible ou non déclarée), d'opportunités de formation et de promotion. La question de la formation est probablement un des domaines où les travailleurs atypiques risquent de pâtir le plus. Quelques auteurs ont montré comment une formation dans une petite entreprise augmente fortement la probabilité de devenir par la suite travailleur indépendant, du fait certainement que le travailleur acquiert ainsi les compétences requises pour s'installer à leur compte.

En ce qui concerne les métiers non qualifiés, les pièges sont liés au degré de marginalisation des emplois et au manque de soutien social. En revanche, le travail indépendant peut offrir des perspectives aux femmes, aux étudiants, aux retraités et aux travailleurs à domicile.

Au cours de la dernière décennie, de nouveaux pièges du travail indépendant ont été introduits par les employeurs qui, en cherchant à augmenter la flexibilité et à réduire les coûts de main-d'œuvre, ont eu recours au « faux » emploi indépendant, au travail en free-lance et aux fausses déclarations de TVA.

En Italie, les employeurs ont eu largement recours à des travailleurs quasi-subordonnés (dans le cadre d'une sorte de contrat de free-lance, l'activité étant coordonnée par les employeurs) en vue de réduire l'assiette de leurs charges sociales. Ce type de travailleur est un travailleur subordonné qui effectue les mêmes tâches qu'un employé de l'entreprise, mais touche généralement une rémunération plus faible et bénéficie d'une couverture sociale moindre. De nouvelles réglementations nationales introduites récemment stipulent que le travail « quasi-subordonné » ne devrait concerner qu'un ou plusieurs projets ou phases spécifiques, déterminés par l'employeur et gérés de manière autonome par le travailleur free-lance qui est responsable du résultat final. Cette nouvelle règle devrait réduire le nombre total de ces « travailleurs quasi-subordonnés ».

Une autre forme de travail précaire peut être associée aux soi-disant « fausses déclarations de TVA », i.e. les travailleurs ayant un statut d'indépendant qui offrent leurs services à un seul client, cachant ainsi une relation d'emploi dépendant. Les employeurs y ont recours ouvertement pour ne pas avoir à refuser un surcroît temporaire de travail en exerçant des pressions pour inciter des individus à accepter des contrats temporaires de sous-traitance. Cela signifie que dans les déclarations de TVA, ces travailleurs apparaissent comme indépendants plutôt que comme employés dépendants. Dans ce cas, l'individu devient travailleur indépendant à la demande de son employeur, plutôt que par choix personnel.

En ce qui concerne l'avenir, il est certain que le travail indépendant va continuer à jouer un rôle de premier plan. On a besoin de politiques incitant le secteur privé à s'engager dans des initiatives de travail indépendant, y compris les programmes de suivi de l'apprentissage et de l'entrepreneuriat, afin de lever les obstacles au travail indépendant et, enfin, d'introduire une réglementation du travail indépendant dans le droit national.

En fait, le travail indépendant devrait rester une priorité de la politique de l'UE. Il est encouragé dans le plan européen pour la relance économique par le biais de l'instrument de micro-financement et laisse aux Etats la possibilité de verser des aides publiques aux micro-entreprises. Dans la Stratégie Europe 2020, l'entrepreneuriat est présenté comme un élément essentiel pour parvenir à une croissance intelligente, durable et inclusive.

8. CONCLUSIONS

De vastes changements dans les conditions d'emploi de nombreux travailleurs ont eu lieu ces dernières décennies. Un déclin a notamment été enregistré dans l'incidence des « modèles classiques » d'emploi permanent ou à vie.

Au niveau de la demande, le renforcement de la concurrence mondiale, notamment en ce qui concerne les produits manufacturés, et la levée des protections tarifaires ont contribué à faire évoluer les politiques classiques de l'emploi vers l'affirmation de la flexibilité fonctionnelle et financière. Du côté de l'offre, l'absence de rigidité quant aux horaires et lieu de travail a favorisé la participation de nombreuses catégories de travailleurs.

Tous les aspects mentionnés ci-dessus ont influé sur le développement du travail indépendant dans le marché du travail et sur le modèle traditionnel de contrôle de la relation de travail.

Les employeurs utilisent les contrats à durée déterminée pour s'assurer que les travailleurs ont les compétences requises mais dans quelques secteurs les entreprises préfèrent sous-traiter certaines activités à des travailleurs indépendants qui sont généralement fortement motivés et acceptent des salaires plus faibles.

Pendant la crise économique l'absorption de main-d'œuvre par le secteur informel a augmenté, entraînant une réduction des revenus moyens. Le travail non déclaré apparaît comme un facteur structurel du travail indépendant qui devient plus sensible que par le passé aux fluctuations économiques dues à l'augmentation de la flexibilité dans le marché du travail et à la nouvelle dimension de mondialisation de l'économie. L'emploi à temps partiel, en particulier le temps partiel subi, et le travail occasionnel ont augmenté. Tous les facteurs ci-dessus entraînent une détérioration de la qualité de l'emploi.

Pour éviter qu'augmente le travail indépendant involontaire ou précaire, il devient fondamental d'identifier clairement la segmentation du marché du travail des travailleurs indépendants et de réduire un des principaux facteurs de distorsion que constituent le travail indépendant non déclaré, le faux travail indépendant et l'évasion fiscale.

Le défi pour l'avenir sera d'encourager le travail indépendant en promouvant différentes actions ayant les finalités suivantes: 1) réguler l'accès au crédit et aux liquidités; 2) promouvoir la formation et l'investissement dans le capital humain des travailleurs

indépendants, à l'aide de financements publics directs; 3) décourager le recours au travail indépendant comme mécanisme de réduction des coûts de production; 4) réduire le travail indépendant subi ou précaire, (avec un accès approprié à une couverture sociale); 5) promouvoir l'entrepreneuriat et encourager l'intrapreneuriat, c'est à dire le développement de l'emploi indépendant au sein de l'entreprise en vue d'introduire des innovations permettant de revitaliser et diversifier ses activités.

9. RÉFÉRENCES

Arun, R., et Muller, W., The reemergence of self-employed: a comparative study of self-employment dynamic and social inequality, 2004

Barrett, B., et Sargeant, M., Health and safety issues in new forms of employment and work organization, in IJCLLIR, vol.24, n°3, 2008.

Cornelißen, T., Flexibility and Security in the Labour Market Labour Market Institutions and Perceived Job Security in Europe Flexicurity, OIT, Paper 2007/07.

Daza, J.L., Social Dialogue, Labour Law and Labour Administration Department, OIT Genève, 2005.

Commission européenne, Proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats membres, Partie II des lignes directrices intégrées « Europe 2020 », Bruxelles, 193/3, 2010.

Observatoire européen de l'emploi (OEE), Compte-rendu de l'atelier sur le travail indépendant, Bruxelles, 16 juin 2010.

Commission européenne, Le travail non déclaré au sein de l'Union européenne, Eurobaromètre, octobre 2007.

Commission européenne, Undeclared work in an enlarged union - an analysis of undeclared work: an in-depth study of specific items, 2004.

OIT, Tendances mondiales de l'emploi, Genève, janvier 2010.

OIT, Classification internationale d'après la situation dans la profession, Genève, 1993.

Hijzen A., OECD workers in the global economy: increasingly vulnerable? Conférence du Berr sur la mondialisation et le marché du travail, Londres, 2007.

Mangan J., Workers without traditional Employment, Edward Elgar, 2000.

Renooy, P., S., Ivarsson, O., van der Wusten-Gritsai, et Meijer, R., Le travail non déclaré dans l'Union élargie. (Rapport présenté à la Commission européenne), 2004.

Tonin, M., Flexibility and Security in the Labour Market. The Wage Dimension Flexicurity, OIT, Paper 2004/06.